

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2013 QCCTQ 1016  
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20130417

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 142537

PERSONNE DÉSIGNÉE : Lise Gagné

---

Personne(s) visée(s) :

**DROLEX INC.**

NIR : R-034477-1

Demandeur

### **DÉCISION**

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de DROLEX INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

